



## Règlement de la section Loisirs créatifs

La section propose des activités manuelles aux collaborateurs Cetim.

Elle est sous la responsabilité de deux collaborateurs Cetim, bénévoles, avalisés par le CE et aidés par des bénévoles.

La section dispose d'un local ouvert aux ouvriers-droits et ayant-droits du CE. Pour accéder au local, vous devez emprunter la clef, disponible au secrétariat du CE.

Les ateliers organisés par la section, sont annoncés par affichage et par Intranet.

Vous pouvez vous inscrire au secrétariat du CE dans le classeur dédié. Une participation vous est demandée pour chaque atelier. Un atelier peut se dérouler sur plusieurs séances.

La section met à disposition du matériel, stocker dans le local. La liste est jointe au présent règlement.

La section met à disposition des consommables, dans le cadre des ateliers, stockés dans le local. La gestion du stock demande à chaque utilisateur de signaler aux responsables de la section, le besoin de renouvellement.

La section met à disposition des revues qui peuvent être emprunté en s'inscrivant dans le cahier de "prêt".

Une réunion de fonctionnement est prévue tous les trois mois, une personne bénévole est chargée du suivi des stocks pour trois mois et les achats sont faits par la responsable ou la bénévole.

Les locaux doivent être entretenus et rendus propres. Le matériel utile au nettoyage est rangé dans la partie cuisine.

Vous pouvez faire une proposition d'achat ou exprimer vos idées en complétant et en nous retournant le formulaire suggestions d'idées.

Le CE possède un appareil photo numérique en prêt auprès des sections qui en font la demande (cf. règles de prêt de l'appareil photo du CE).

La section dispose d'un budget à l'année, géré par les responsables bénévoles avec l'aide des permanentes du CE.

Un élu est nommé pour assurer le lien entre le CE et la section.



| <b>Rédacteur</b>                          | <b>Valideur</b> | <b>Approbateur</b>  |
|---|-----------------|---------------------|
| <i>Béatrice David<br/>Martine Saunier</i> | Colette Vasseur | Valérie Brzostowicz |

**Fichiers associés :**

Formulaire suggestions d'idées  
Règles de prêt de l'appareil photo du CE

**Historique :**

Version c, suppression du nom de « Béatrice David » comme responsable de section, en date du 20/09/07  
Version b, modifications d'ordre général en date du 05/04/07  
Version a, nouveau document après refonte complète du règlement en date du 28/09/05